

### Barème de remboursements 2017

#### Rappel :

Tout engagement de dépenses doit faire l'objet d'un accord préalable du Trésorier du CSR.

Les notes de frais doivent être accompagnées des justificatifs (factures, tickets de caisse, tickets de péages, reçus de paiement) et signés. Elles doivent être adressées directement au trésorier :

Eric DAVID – 4, place du Pèse lait – Montadroit – 39240 VALZIN EN PETITE MONTAGNE accompagnées des justificatifs

#### ➤ Remboursements des frais de déplacements en voiture (dirigeants et salariés CSR)

- **Barème kilométrique**
  - Véhicule seul **0,30 € / km**
- **Péage** : sur présentation du ticket
- **Parking** : sur présentation du ticket

#### ➤ Remboursements des frais de déplacement en train

Valeur du billet en deuxième classe Parking : sur présentation du ticket

#### ➤ Remboursements des frais de déplacement en avion

- Justifier d'un trajet équivalent en train supérieur à 5 heures
- Valeur du billet avec maximum 1,5 fois le prix du billet de train en deuxième classe
- Parking : sur présentation du ticket
- Joindre impérativement les tickets d'embarquement

#### ➤ Déplacement des grands électeurs de la région à l'A.G. FFS

- Remboursement à la hauteur de l'aide FFS reçue

#### ➤ Repas

- (Montant maximum pris en charge par repas) : **19,00 €**
- Nuitée (hôtel + petit déjeuner) **57,50 €**

#### ➤ Autres frais de fonctionnement :

Sur justificatif

#### ➤ Aide aux stagiaires

(Stages EFS, EFC, SSF et EFPS uniquement)

**17,50 €** par jour dans une limite de 7 jours par stage soit **122,50 €**

1 stage aidé par an avec possibilité d'aide d'autres stages en fonction du reliquat budgétaire (décision prise en début d'année suivante par le Conseil d'administration).

Les demandes sont prises en compte par ordre chronologique d'arrivée chez le trésorier et ce jusqu'à épuisement du budget.

### Barème valorisation bénévolat 2017

#### ➤ Taux horaire de 9 € / h (1 x smic) pour :

- Réunion
- Participation à une formation
- Participation à une action CSR hors encadrement

#### ➤ Taux horaire de 18 € / h (2 x smic) pour :

- Membres du bureau et responsables de commission
- Fonction d'encadrement d'activités
- CT SSF – Mission de conseils scientifique – environnementale, etc

**Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au trésorier du CSR**